

Chambre des communes. Nous n'avons pu voir tout le monde, mais d'après ce que nous avons pu constater, le service de l'année dernière n'était pas satisfaisant, de l'opinion de la majorité...

Quelques honorables SENATEURS: Très bien, très bien.

L'honorable M. TANNER: ...et en fin de compte, il n'en est résulté aucune économie.

L'impression était répandue que le restaurant était en quelque sorte un cercle à l'usage des membres du Parlement. Si le restaurant était un cercle de cette nature, il n'en laissait pas voir le moindre indice l'année dernière; ce n'était ni plus ni moins qu'un restaurant ordinaire. Les membres y étaient reçus tout comme ils l'auraient été chez d'autres restaurateurs publics. Voilà qui n'était guère de nature à plaire à plusieurs. Je ne saurais dire ce qu'en pense mon honorable ami, mais je prends la plus grande partie de mes repas de la session au restaurant et je parle en connaissance de cause.

Après avoir pris l'avis de leurs Honneurs les Présidents des deux Chambres et d'un certain nombre de membres, le comité non officiel que l'on avait prié d'examiner l'affaire en est venu à la conclusion unanime que nous devrions retourner à l'ancien régime. De plus, des personnes qui, je crois, s'y connaissent dans ce domaine, ont prétendu qu'il y aurait moyen de diminuer les frais d'exploitation du restaurant.

Quelques honorables SENATEURS: Bravo, bravo!

L'honorable M. TANNER: Tout le monde sait que la grande difficulté provient de ce que le restaurant n'est achalandé que quatre jours de la semaine,—les lundi, mardi, mercredi et jeudi,—et qu'il n'y vient presque personne les autres jours, alors que les frais d'exploitation courent toute la semaine. On nous a donné à entendre que, de l'avis d'un membre de l'autre Chambre, qui fait autorité et jouit d'une grande expérience, on pourrait avoir un personnel compétent pour le service des quatre jours d'activité et un autre moins nombreux pour les autres jours, ce qui réduirait sensiblement les frais généraux du restaurant.

Telles sont les principales raisons sur lesquelles ceux qui ont étudié l'affaire se sont appuyés pour conclure, de concert avec les Présidents des deux Chambres et le premier ministre qu'il y avait lieu de revenir à l'ancien état de choses.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'hon. M. TANNER.

BILL MODIFIANT LE TARIF DOUANIER

PREMIERE LECTURE

Bill n° 4, intitulé: Loi modifiant le tarif douanier.—L'honorable M. Robertson.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable G.-D. ROBERTSON propose la deuxième lecture du bill.

Il dit: Honorables sénateurs, on me permettra, en proposant la deuxième lecture de ce bill, d'ajouter quelques mots d'explication quant à son objet. Je suppose que le Sénat ne tiendra guère, à ce moment-ci, à une discussion prolongée de la mesure.

Ce projet de loi a été déposé par le Gouvernement parce qu'il désire protéger davantage l'industrie canadienne afin de procurer plus de travail à nos ouvriers du Canada, et ce à un moment où un si grand nombre sont en quête d'emploi. On a pensé qu'en remettant en activité les millions de dollars de machines et d'outillages immobilisés aujourd'hui, il en résulterait un nouvel essor d'activité dans le domaine industriel, et le Gouvernement a jugé qu'il y avait lieu de tenter quelque chose à cette fin. Par conséquent, il a saisi le Parlement d'un certain nombre de modifications qu'il s'agit d'apporter à ce tarif. Ces changements ont été approuvés dans un autre endroit et aujourd'hui cette Chambre est invitée à les examiner et à les sanctionner à son tour. Le Gouvernement désire contribuer à l'ouverture des usines fermées dans le moment et par ce moyen aider à procurer du travail à un grand nombre de chômeurs. A en juger par ce qu'en pensent certains membres bien renseignés et dignes de foi d'une autre Chambre, l'adoption de ces changements projetés serait suivie, d'ici à quelques mois, d'un accroissement d'au moins 25,000 dans le nombre des travailleurs de l'industrie canadienne. Il importe donc éminemment, dans les circonstances, que ces prévisions se réalisent.

Il n'entre pas dans l'idée de qui que ce soit que cette revision du tarif doive être complète ou définitive, car on compte que le Parlement sera saisi de nouvelles modifications à la prochaine session régulière. Le bill à l'étude vise certaines industries fondamentales dont on a cru devoir s'occuper cette session-ci; et c'est en partie afin d'apporter au tarif certains changements relatifs à ces industries que cette session a été convoquée.

L'honorable M. DANDURAND. Honorables sénateurs, au cours de la semaine dernière, alors que cette Chambre délibérait le bill modifiant la loi des douanes généralement connu sous le nom de loi contre le *dumping*, on a discuté longuement le principe de la mesure législative dont nous sommes saisis présente-